

DEPARTEMENT DE LA DROME**COMMUNE D'ALLAN****CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 11 mars 2021

Nombre de membres afférents : 19

En exercice : 19 Qui ont pris part à la délibération : 17

Date de la Convocation : 05/03/2021

Date d'affichage : 05/03/2021

L'an deux mille vingt et un et le onze mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - Christophe GRANGER- Mathilde SAVARY- GAUTHIER Laurent- Alexandra CHABANIS- Laure DUCHAMP- David MAGNET- Joël MALIGNIER- Jean- Luc MONTAGNER- Marylin MOUTET- Daniel PEYROL- Aurèlie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Nathalie MARECHAL.

Excusés : Véronique AUGIZEAU- Jean GRANGER- Céline POIRRIER (pouvoir donné à Mathilde SAVARY)

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2021-014: Approbation du compte administratif 2020 du service de l'eau

Sous la présidence de M. le Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2020 du service de l'eau qui s'établit ainsi :

Exploitation

Dépenses	303 731, 01 €
Recettes	289 248, 90 €

Déficit de clôture : 14 482, 11 €

Investissement

Dépenses	563 291, 63 €
Recettes	514 365, 11 €

Déficit de clôture : 48 926, 52 €

Restes à réaliser : 24 942, 91 € en dépenses et 12 730 € en recettes

Hors de la présence de M. COURBIS Maire, le Conseil Municipal approuve à la majorité le compte administratif 2020 du service de l'eau.

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

Fait à ALLAN,

Yves COURBIS, Maire


